



Les discours

n°3, jeudi 21 novembre 2002

JOURNEE du Mercredi 20 novembre

EGALITE TERRITORIALE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EUROPE

- Allocution de Monsieur Michel BARNIER, commissaire européen..... 2**
- Allocution de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire..... 6**

ATELIER SUR LE LOGEMENT SOCIAL

- Intervention de Monsieur Gilles de ROBIEN, ministre de l'Equipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer 9**

- Approbation du Rapport d'Activité 2001 11**

**Allocution de Monsieur Michel BARNIER,
commissaire européen**

**Monsieur le Président, cher Daniel Hoeffel,
Madame, Monsieur le ministre,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les maires,**

En passant à l'Europe, comme vient de le dire Daniel Hoeffel, on ne quitte pas la France. Et c'est la première raison pour laquelle, Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pu répondre à votre invitation. Vous avez choisi, c'est un acte politique en lui-même, de consacrer un grand moment de votre congrès à la question européenne et à la place de la France dans le projet européen. Peut-être, Mesdames et Messieurs les maires aurez-vous, au terme de cette matinée, quelques arguments supplémentaires, quelques réponses aux questions que vous vous posez, et que se posent les citoyens de vos communes à propos de l'Europe

Car moi je vais essayer, sans lire le papier qui m'avait été préparé, au risque de davantage de spontanéité, de vous dire ce que je dois, et de vous le dire sans trop de précaution.

Avec l'expérience que j'ai pu acquérir dans mes mandats locaux, mais aussi, depuis trois ans, comme l'un des vingt membres de la Commission européenne, une chose que je n'ai jamais acceptée, que je trouve insupportable, même si elle est explicable, c'est le silence, ou le secret, dans lequel depuis une cinquantaine d'années se construit le projet européen vis-à-vis des citoyens de notre pays en particulier, mais des autres aussi. Je trouve qu'en ce moment, à l'heure où l'information est immédiate, générale, parfois d'ailleurs très brutale, ce silence, ou ce secret, pose un problème tout simplement démocratique.

Et donc voilà pourquoi, chaque fois que j'en ai l'occasion, et celle-ci est une belle occasion, je prend le temps d'expliquer, de répondre ou d'écouter, à propos de ce projet européen. J'ai déjà eu cette idée – Alain Juppé s'en souvient précisément parce qu'il m'avait soutenu lorsque j'étais ministre des affaires européennes à la place qu'occupe aujourd'hui Noëlle Lenoir. A l'époque j'avais essayé de lancer – c'était la première fois - un dialogue sur l'Europe ; non pas de la propagande, simplement un dialogue avec les citoyens. Et ainsi, pendant vingt-trois semaines je me suis rendu dans chacune des régions, où j'ai pu rencontrer beaucoup d'entre vous, de métropole et d'outre-mer. Je me souviens comment j'ai construit les moyens pour ce dialogue, avec l'appui du Premier ministre de l'époque, l'un de mes collègues du gouvernement, que je ne citerai pas par charité chrétienne, m'avait dit avec un peu de condescendance « mon pauvre ami, fais donc ton dialogue si tu veux, mais tu vas perdre ton temps ; l'Europe, c'est trop compliqué pour qu'on en parle avec les gens ». Mais moi, Mesdames et Messieurs, je n'ai jamais regretté de prendre du temps pour parler ce de projet européen, et pour écouter. Et j'ai même eu, au fil de ces semaines, la conviction que les citoyens sont généralement beaucoup plus intelligents que certains hommes politiques ne le croient.

Dans ces trente minutes que Daniel Hoeffel m'a proposé d'occuper devant vous, j'ai choisi de traiter quatre questions qui dérangent, et de vous dire franchement mon sentiment.

La première question c'est : pourquoi est-ce si compliqué ? Pourquoi ces institutions sont-elles si loin, et est-ce bien le moment, avec ces dix ou douze pays qui vont nous rejoindre, de rajouter de la complexité ?

Oui, Mesdames et Messieurs les maires, les institutions européennes sont lointaines, et cela peut se comprendre puisque leur circonscription - au contraire de la vôtre, qui est la plus proche - est la plus grande, et qu'elle va s'agrandir. Oui, c'est compliqué, pour une raison que je veux assumer, en expliquant et en justifiant une partie de cette complexité : c'est compliqué parce que nous ne sommes pas un super-Etat européen, que nous ne voulons pas être un super-Etat, et cela parce que nous ne sommes pas une nation européenne.

Il y a une nation américaine, avec une seule langue, divisée en Etats ; il y a une nation allemande, avec une seule langue, divisée en länders ; mais il n'y a pas une nation européenne, ni un peuple européen, divisé en Etat. Il y a des nations européennes. Quinze nations, et bientôt vingt-sept, qui ont chacune une langue, une histoire, des traditions, une différence, une identité, auxquelles elles tiennent.

Il ne s'agit pas de gommer ces différences. Le Général de Gaulle, dans l'un de ses discours, avait dit : « l'Europe ne doit pas broyer les peuples comme dans une purée de marrons ». Nous ne voulons pas être une purée de marrons, et chaque peuple a la fierté légitime de pouvoir et de vouloir préserver son identité. Et pourtant, tout en restant différents, avec ce qui est notre identité à chacun, nous avons choisi depuis cinquante ans, pas à pas, comme l'a écrit un jour Jean Monnet, de « mettre ensemble une partie de notre souveraineté », pour être plus forts ensemble, pour mieux nous protéger ensemble, pour compter, ensemble, dans le monde, alors que nous ne comptons plus vraiment, selon les sujets, en étant chacun chez soi, ou chacun pour soi.

Et pour que cela fonctionne, cette communauté, ou cette union de quinze, et bientôt vingt-sept nations, il faut bien qu'il y ait une certaine complexité. Mon premier message sera donc d'assumer cette complexité, et de vous inviter à vous méfier de ceux qui, ici ou là, à droite ou à gauche, disent que ça pourrait être beaucoup plus simple. Si l'Europe était très simple, elle serait uniforme, et moi je ne veux pas d'une Europe uniforme. Je me bats davantage pour une Europe unie.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette complexité. Mais il y a aussi, lorsqu'on parle de complexité, cette tentation ou cette tendance assez générale de beaucoup d'hommes politiques, de dire toujours et facilement : « c'est la faute de Bruxelles », de mettre sur le dos de la bureaucratie bruxelloise, au cœur de laquelle je me trouve depuis trois ans, toutes les responsabilités.

Et mon deuxième message sera pour , là aussi, vous inviter à vous méfier de ce discours simplificateur. Bien sûr, Mesdames et Messieurs les maires ; il y a de la bureaucratie à Bruxelles. En cherchant bien, d'ailleurs, on en trouverait ailleurs qu'à Bruxelles, probablement. Mais il y a de la bureaucratie : il y a 35 000 fonctionnaires, dans cette Commission européenne, c'est-à-dire moins, en réalité, qu'à Paris ou à Lyon. Mais il y a de la bureaucratie. Voyez-vous, depuis que je suis engagé, cela fait maintenant un certain temps, dans l'action publique, j'ai toujours pensé que lorsque les bureaucrates ou les fonctionnaires prennent le pouvoir, c'est que les hommes politiques le leur ont laissé. J'ai donc le souci de dire que les hommes politiques doivent assumer leurs responsabilités, et ne pas toujours charger, de manière anonyme ou trop facile, cette bureaucratie, de responsabilités qui sont en réalité les leurs.

Pour être plus précis, je veux par exemple vous dire ou vous confirmer que, depuis cinquante ans, il y a eu, tout au long du processus européen, des centaines de lois européennes qui ont été édictées, proposées par la commission, votées par le conseil des ministres, puis par le parlement européen. Ces lois, on les appelle des « directives », et quelquefois, je sais bien qu'elles dérangent. Il y a parmi vous des parlementaires et des maires, que j'écoute, et que j'entends protester contre la directive sur la chasse, ou sur Natura 2000...

Pas une de ces directives, écoutez-moi bien, pas une de ces directives, n'a été mise en œuvre sans l'accord, l'approbation, quand ce n'était pas la complicité initiale du gouvernement de la France. Il faut donc qu'aujourd'hui, là encore, chacun assume ses responsabilités.

Il y a des raisons, aussi, à la complexité, et parfois à l'inertie. Tout à l'heure, un maire évoquait la difficulté de coopérer de part et d'autre de la frontière. De même que nous avons réussi, au bout de 25 ans, à aboutir au statut d'une société de droit privé européenne, j'ai mis

en chantier une idée simple qui est celle d'une collectivité territoriale transnationale. Je ne sais pas combien de temps il faudra pour y parvenir : j'espère, moins de 25 ans. Mais là encore, on trouve une raison à l'inertie et aux blocages, qui est une raison fondamentale : le droit de veto, dans certains domaines, comme celui qu'évoquait tout à l'heure Edmond Hervé, à propos de la fiscalité. Le droit de veto, Mesdames et Messieurs les maires, qui donne à chacun des quinze, et bientôt des vingt-sept ministres, le droit de bloquer tous les autres, est une source de faiblesse collective quand on est quinze. C'est une source d'impuissance collective assurée quand on est vingt-sept.

Et puis, on parle de complexité à propos des fonds structurels - j'y reviendrai dans un instant. Même s'ils sont compliqués, ce ne sont pas toujours les règlements européens issus de ce processus d'unanimité qui bloquent les problèmes. Moi, ce que je peux dire à propos des fonds structurels européens dont j'ai la charge, c'est que l'argent ne reste pas à Bruxelles. Et donc, Messieurs les maires, s'il n'arrive pas chez vous, c'est qu'il est bloqué en route, à Bercy ou ailleurs.

Je ne cherche pas d'excuses. Je cherche simplement à dire ce que je vois, tout en sachant que, dans cette Union européenne, on a besoin de davantage de réformes, de transparence et de légitimité. Et la première clé, pour réduire la distance que j'évoquais tout à l'heure, c'est sûrement que les hommes politiques assument le choix européen de la France. Qu'ils l'assument dans leurs discours, comme le font clairement le chef de l'Etat, les ministres ou les parlementaires, mais qu'ils l'assument davantage sur le terrain aussi. Qu'ils disent la vérité, et cette vérité aujourd'hui est extrêmement simple : nous ne décidons pas tout seuls, ce ne sont pas les autres qui décident pour nous, ce n'est pas Bruxelles qui nous impose sa loi. Simplement, nous décidons, et c'est assez nouveau, avec les autres. Il y aurait là probablement une comparaison possible avec certaines formes d'intercommunalité.

La deuxième clé, pour réduire cette distance et faire que cette union fonctionne mieux, c'est que les pays européens retrouvent le chemin de la volonté politique et d'une certaine audace réformatrice pour cette Union, dont la mécanique, dont le moteur n'a jamais été réellement révisé depuis cinquante ans.

Là encore, il y a - j'allais dire, presque mécaniquement, ou statistiquement - hauts risques de blocage. Imaginez un véhicule, partant sur une route avec six passagers qui sont en réalité des copilotes, avec un certain type de moteur, et qu'au fil des étapes ce véhicule ait accueilli, en ouvrant la porte, neuf, dix, douze, aujourd'hui quinze et bientôt vingt-cinq passagers supplémentaires, sans que jamais le moteur n'ait été révisé, ni la mécanique adaptée. Voilà aussi pourquoi nous risquons en ce moment le blocage, et l'embourbement.

Le moment de vérité va arriver, puisque les chefs d'Etat et de gouvernement ont choisi d'élargir cette Union, j'en dirai un mot dans un instant. Le moment de la vérification va arriver, devant vous et avec vous : voulons-nous préserver ou rester fidèles au projet européen, tel qu'il est engagé depuis cinquante ans, tel qu'il a tenu ses promesses depuis cinquante ans, envers nous, envers ceux qui ont adhéré volontairement à ce projet :

- la promesse de paix et de stabilité, de ce côté-ci de l'Europe, comme la promesse de démocratie, alors même que de l'autre côté de l'Europe, à l'époque du riveau de fer, ce n'était ni la démocratie, ni toujours la paix et la stabilité ;
- la promesse de marché unique, sans barrière, avec aujourd'hui une monnaie ;
- la promesse d'une économie sociale de marché, c'est-à-dire, si j'osais faire cette comparaison, à l'échelle de notre continent, d'une mondialisation plus heureuse que dans le reste du monde, parce que nous avons des règles, parce que nous avons des limites à la libéralisation.

Or je suis libéral, Mesdames et Messieurs les maires, et je crois au libéralisme pour créer de la richesse, pour soutenir l'esprit d'entreprise, mais je ne crois pas à l'ultra-libéralisme pour protéger nos côtes, comme on pourrait le voir en ce moment, et pas seulement contre les marées noires, mais encore contre la spéculation immobilière.

Je ne crois pas à l'ultra-libéralisme pour préserver, au cœur du Massif Central, les services publics. Je ne crois pas au libéralisme, ou à l'ultra-libéralisme, pour préserver une diversité culturelle qui exige, s'agissant des moyens audiovisuels et une télévision de la création, une intervention des pouvoirs publics. Nous avons réussi, et nous voulons préserver, à l'échelle de ce continent, une forme d'économie sociale de marché.

C'est la première vérification.

La deuxième vérification est de savoir si, à partir de ce que nous avons bâti ensemble, qui est considérable et qu'il faut faire fonctionner, ce qui n'est pas simple, nous voulons aussi, ensemble, relever un certain nombre de défis qui n'existaient pas il y a une dizaine d'années : ils sont ceux de l'époque d'aujourd'hui et sont en grande partie liés à la mondialisation des échanges, des technologies, des risques, une sorte d'insécurité globale qui inquiète.

La troisième vérification sera de savoir si nous sommes d'accord sur comment faire tout cela, avec quels outils, et avec quelles institutions. Ces vérifications, Mesdames et Messieurs les maires, nous allons la faire, nous la faisons en ce moment dans un cadre original, auquel je souhaiterais que vous vous intéressiez, pour peu que nous fassions nous-même l'effort de venir en parler. C'est ce cadre qu'on appelle la « convention », que préside l'ancien président de la République française, Monsieur Giscard d'Estaing, et qui prépare le grand rendez-vous de 2003. C'est la première fois, depuis cinquante ans, qu'un grand rendez-vous européen - la constitution que nous allons proposer pour l'Europe, mais également cette triple vérification que je viens de décrire - c'est la première fois qu'un rendez-vous de cette ampleur se prépare autrement que dans la clandestinité diplomatique d'une conférence entre fonctionnaires.

105 personnes, réunissant des représentants des parlements nationaux des pays de l'Union et des pays candidats, du parlement européen, des représentants des gouvernements, des régions aussi, de la commission européenne, travaillent ensemble depuis maintenant six mois, et pour encore six mois. C'est là l'endroit où les choses vont se passer, l'endroit où nous allons faire cette vérification, où nous choisirons l'audace ou le conservatisme et la prudence ; c'est l'endroit où nous choisirons d'affirmer que l'Europe est un grand marché, mais qu'elle est aussi beaucoup plus, bien davantage qu'un super-marché ; l'endroit où nous nous donnerons, si nous le voulons, les moyens d'être une grande puissance dans le monde.

Et on voit bien que le monde d'aujourd'hui - vous le regardez comme moi - a besoin de davantage d'équilibre, a besoin de davantage qu'une seule puissance ayant auto-proclamé son leadership sur les affaires de l'ensemble de la planète. Il a besoin de plusieurs puissances qui dialoguent entre elles et qui s'obligent à se respecter les unes les autres.

Nous verrons bien si dans cette convention nous sommes capables, en parlant comme j'essaye de le faire devant vous, d'expliquer et de convaincre, par exemple, les français, que le choix aujourd'hui n'est pas entre la France et l'Europe : elles vont ensemble ! Le choix, Mesdames et Messieurs les maires, je le dis gravement, est entre une Europe indépendante et une Europe sous influence américaine.

L'autre jour je suis allé visiter, dans la banlieue parisienne, la maison de Jean Monnet. C'est une maison très simple, et c'était une visite très émouvante. Il y a, dans une vitrine de son salon, un morceau de papier comme celui-ci, sur lequel Jean Monnet, au lendemain de la guerre - c'était en 47 ou 48 - a tracé un trait ; d'un côté il y a, marquées au crayon, les capacités de production de charbon et d'acier américains ; de l'autre côté il y a, additionnées, les capacités de production de charbon et d'acier des différents pays - à l'époque 6 pays - européens. Et c'est ainsi qu'est née, sous son impulsion, la Communauté du charbon et de l'acier, mettant ensemble nos capacités de production. J'ai fait réaliser le même tableau, Mesdames et Messieurs les maires, sur la recherche, à laquelle sont attachés tant et tant de centaines de milliers d'emplois dans nos différentes régions : la recherche en matière militaire, en matière stratégique. Et la même comparaison devrait conduire aujourd'hui

les chefs de gouvernement au même sursaut et à la même audace politique que celle qui a inspiré Jean Monnet en 1950.

Je voudrais que dans cette convention on soit capable d'expliquer que la souveraineté nationale, à laquelle je suis, comme vous-même, tant attaché, ne se mesure plus aujourd'hui – je crois que c'est Tony Blair qui a dit cela quelque part - à la capacité de dire non aux autres, elle se mesure à la capacité d'être là où les choses se passent, d'y imprimer sa marque, d'y avoir de l'influence, pour promouvoir ses propres intérêts, pour participer à ce projet commun.

Ces questions peuvent vous paraître, tout en étant passionnantes, un peu lointaines et pourtant, Mesdames et Messieurs les maires, j'avais le souci de vous en parler et de vous expliquer, avec mes propres mots, comment cela fonctionne, parce qu'elles vous concernent et elles vous appartiennent.

Une deuxième grande question est celle de l'élargissement : est-il déraisonnable d'accueillir dix pays de plus – qui sont de plus des pays pauvres – alors que nous avons tant de problèmes à quinze ?

Ce n'est d'ailleurs pas tellement d'élargissement qu'il faudrait parler, mais de « réunification » du continent européen. Et on voit bien, à travers ce mot de « réunification », qu'il y a une dimension morale et politique au choix fait notamment par le Président de la République française, à cet engagement d'accueillir une dizaine de pays volontaires.

Mais au-delà de la morale et de la politique, je veux parler de l'intérêt qu'il y a à faire cette « réunification ». On devrait d'ailleurs calculer le coût de ce que représenterait la non-réunification, le non-élargissement de l'Union européenne : quand on sait – je peux le dire parce que nous le voyons d'assez près – ce que représentent les réseaux de mafias, de trafics de femmes et d'enfants, de drogue, s'appuyant sur la misère qui règne à côté de nous, quand on voit pourquoi tant de gens émigrent et sont prêts à tout pour quitter leur pays et leurs racines, parce qu'ils crèvent de faim, pour venir chez nous, et pas seulement à Sangatte, on a des raisons de dire et de croire que si nous créons, en partageant le progrès, en élargissant cette union, les bases de la stabilité et de la démocratie, davantage de progrès et de stabilité à côté de nous, nous en tirerons des avantages, en même temps que, au-delà de la question de la sécurité, nous créerons pour nos entreprises et pour nos travailleurs des réseaux d'échanges et de travail.

Je pense – et je vais peser mes mots – qu'une partie de la croissance qui nous manque chez nous, de ce côté-ci de l'Union européenne, nous pouvons la trouver dans le grand chantier de l'élargissement.

Je n'oublie pas deux choses qui m'ont beaucoup frappé dans les années passées : je me souviens, comme vous-même, – je pense notamment aux maires qui habitent dans le sud-ouest – des polémiques qui ont accompagné l'adhésion de l'Espagne à l'Union européenne, s'agissant notamment de l'agriculture. Je sais que ces problèmes ont existé, et qu'ils ne sont pas finis. Mais ce que je vois aujourd'hui dans les chiffres, c'est que, 15 ans après, parce que le niveau de vie a augmenté en Espagne, les espagnols nous achètent davantage de produits agricoles à nous, français, qu'ils ne nous en vendent. Ce que je vois aussi un peu plus au Sud, c'est que le Portugal était il y a 25 ans, la source principale de l'immigration clandestine ou officielle en France. Qui parle d'immigration portugaise aujourd'hui en France ? personne ! pourquoi ? parce que les portugais, qui ont adhéré à l'Union européenne, que nous avons aidés, et qui se sont d'abord aidés eux-même, ont créé des raisons pour leurs citoyens de rester ou de revenir chez eux.

Une troisième question que je voulais poser, qui dérange, et qui est liée à celle que je viens d'évoquer, est simplement celle de savoir qui va payer et qui va recevoir.

Pour aborder cette question, Mesdames et Messieurs les maires, de manière objective il faut regarder les chiffres – peut-être ne les avez-vous pas tous en tête. Je veux rappeler ce que représente le budget de l'Union européenne, de cette grande union : 1% seulement du PIB communautaire. Voilà ce que représente le budget dont nous avons ensemble, ministres, commissaires, parlementaires européens, la responsabilité. Dans ce budget, 45% sont consacrés à

la politique agricole commune, 35% – 215 milliards d'euros pour la période 2000-2006 – sont consacrés à la politique de la cohésion et à la politique régionale dont j'ai la responsabilité. Et les autres milliards sont attribués à d'autres politiques plus modestes. Voilà ce que représente ce budget, ni plus, ni moins.

J'espère qu'au moment décisif, lorsqu'il faudra remettre à plat toutes ces dépenses et toutes ces politiques, en 2005 ou 2006, les chefs d'Etats et de gouvernement auront à cœur de mettre en accord leurs décisions budgétaires avec la décision budgétaire et stratégique qu'ils ont prise d'élargir l'Union européenne.

Je pense que, dans les mêmes proportions, dans un budget qui ne devrait pas trop augmenter, mais qui en aucun cas ne peut être réduit, nous arriverons à faire face à toutes nos responsabilités. C'est à l'intérieur de cette enveloppe que je me battrais pour préserver une politique agricole commune. C'est à l'intérieur de cette enveloppe que je me battrais pour préserver la politique dont j'ai la charge, et qui est également le symbole d'une certaine idée de l'Europe. Cette politique, une politique de solidarité entre les régions, c'est Jacques Delors qui a voulu la faire monter en puissance, parce qu'il avait observé que lorsqu'on tire un trait entre le North-Yorkshire, au Royaume Uni, la région de Franche-Comté en France, et la ville de Hambourg, en Allemagne, dans le triangle ainsi tracé, se trouve concentré 50% de la richesse européenne, alors même qu'il n'y a que 20% de la population, et 17% de la surface du territoire. Pour éviter que, dans ce grand marché, les échanges, les hommes, les richesses ne se concentrent encore davantage dans ce triangle, a été mise en œuvre cette politique régionale et de cohésion. Encore une fois, je souhaite que nous la préservions, même si elle doit être réformée. Avec l'élargissement, nous allons tout remettre à plat, et il y a autre chose dont je suis sûr, et que je veux vous dire parce que cette politique accompagne, dans beaucoup de vos régions et de vos communes, vos propres initiatives.

La première chose que je dis, devant les ministres de la République française qui sont ici, c'est que l'argent disponible en ce moment pour la France, entre 2000 et 2006, représente 15 milliards d'euros, et qu'il faut les consommer. Je ne souhaite pas, et Jean-Paul Delevoye est très mobilisé sur cette question, que cet argent reste – ou revienne – à Bruxelles.

Probablement, à travers ce petit guide qu'on m'a remis, et qu'a réalisé le Crédit agricole, vous aurez plus de facilités pour comprendre ces mécanismes. Il faut que les projets soient prêts, et s'ils ne le sont pas, que vous les changiez, que vous changiez les priorités, que vous redéployiez... Il faut que cet argent soit consommé.

La deuxième chose dont je suis sûr, c'est qu'il y a une question à laquelle la France va devoir répondre, et pour l'instant je n'ai pas entendu sa réponse, ni du gouvernement précédent, ni du gouvernement actuel : la France doit dire si elle souhaite que sa métropole, c'est-à-dire toutes les régions de sa métropole – je mets de côté les quatre départements d'outre-mer qui continueront en toute hypothèse d'être aidés, parce qu'ils ont trop de problèmes – la France doit dire si les régions de métropole doivent continuer à être accompagnées par une politique régionale européenne. Moi je pense que oui, parce que j'observe, pour toutes les régions où je me rends – pas seulement en France, mais aussi en France – que cette politique est utile. Je demande à des maires, comme je l'ai fait à Bordeaux l'autre jour, ou à Valenciennes, et comme je le ferai dans d'autres régions ou villes qui bénéficient de crédits européens : « monsieur le maire, auriez-vous fait ce projet sans l'action et l'intervention de l'Union européenne ? ». Parfois on me répond oui, mais plus souvent on me répond : « nous l'aurions fait en 15 ans au lieu de 5 », et parfois, souvent même, on me répond : « nous ne l'aurions pas fait ».

J'observe des problématiques de quartier, ou de régions rurales très pauvres dans des régions dynamiques, j'observe des problématiques de coopération transfrontalière qui méritent d'être soutenues, j'observe des problématiques de zones qui ont des intérêts et des problèmes communs, y compris sur le plan de l'écologie ou des transports. J'observe donc des raisons de maintenir cette politique régionale, et je souhaite que la France puisse dire qu'elle est sur cette ligne. Et si la réponse est oui, comme je l'espère, alors je proposerai, le moment venu, que cette politique soit plus

simple, plus ciblée, plus décentralisée. Je souhaite que nous puissions la préserver parce qu'il y a derrière tout ça, au-delà de l'argent et du développement, également une raison politique : si l'on ne veut pas que l'Union européenne se résume à une fabrique de directives et un guichet de banque, il faudra bien préserver les politiques qui ont le plus d'aspects concrets, de proximité – j'allais dire d'humanité.

La quatrième question qui dérange et que j'évoque de manière télégraphique – il faudrait beaucoup de temps pour la traiter – est celle de savoir si, par le « haut », à travers la construction européenne, et par le « bas », à travers la décentralisation, le risque n'existe pas que l'on « détricote » la France, ou l'Etat français. Disant cela, je ne veux pas m'exprimer comme commissaire européen puisque l'Union européenne ne veut pas et n'a pas le droit, heureusement, de s'occuper de l'organisation institutionnelle de chaque pays. L'organisation des territoires français, c'est l'affaire de la France. Mais je peux bien dire que je suis heureux que notre pays retrouve ce que j'ai appelé tout à l'heure « une certaine audace réformatrice », qui avait été perdue en matière de décentralisation depuis Gaston Defferre. Je suis heureux de voir que la France, sous l'impulsion de Jean-Pierre Raffarin, veut réouvrir et retrouver le chantier d'une régionalisation ou d'une décentralisation d'un certain nombre de décisions qui intéressent sur le terrain, les citoyens.

Et ce que je peux simplement ajouter, à la place où je me trouve en ce moment, c'est de vous dire ce qui se passe ailleurs, parce que, sans vouloir se mêler des affaires de chaque pays, on peut au moins comparer ce qui se passe d'un pays à l'autre. On observe alors, Mesdames et Messieurs, un fait très simple : c'est que, partout ailleurs, en dehors de nous, le mouvement de la décentralisation est en route, et que la France risque d'être, non pas seulement le pays le plus centralisé d'Europe, mais le dernier pays centralisé. Je pense que ce qui se passe ailleurs, avec des dirigeants de droite ou de gauche intelligents, peut également être utile chez nous.

N'ayons pas peur - je crois que le Premier ministre vous l'a dit hier - de ce mouvement de régionalisation, à condition de prendre certaines précautions, de respecter les différentes institutions, n'ayons pas peur de l'expérimentation. Je peux simplement dire que tout ce qui fait, tout ce qui fabrique une économie de croissance : la créativité, la mise en réseau, la réactivité, le partenariat privé-public, la coopération avec les syndicats, les associations, tout ce qui fabrique cette société de croissance a plus de chances lorsque cela vient d'en bas que lorsque c'est imposé d'en haut. La seule chose

que je peux ajouter sur ce sujet, c'est que j'espère que ce mouvement ne sera pas arrêté par trop de conservatisme et de prudence, et que je l'accompagnerai à travers la politique régionale dont j'ai la responsabilité.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup de votre attention. J'ai essayé de vous dire avec mes mots en quoi le projet européen est à un moment clé, grave, pourquoi nous avons besoin du courage politique et de la volonté des dirigeants de ce pays, du courage et de la volonté des hommes et des femmes politiques français qui doivent assumer et expliquer le choix européen qu'ils font, pourquoi nous avons également besoin de préserver cette « économie sociale de marché », cette certaine idée de l'Europe qui ne se résume pas à un super-marché.

J'ai été heureux de répondre à l'invitation de Daniel Hoeffel pour toutes ces raisons.

Il y a une autre raison que je veux évoquer en conclusion et qui m'est plus personnelle : j'ai eu la chance et l'honneur, pendant 17 ans, d'être président d'un Conseil général, et ce que je peux dire, c'est que rien de ce que j'ai entrepris dans ma région Rhône Alpes et en Savoie n'aurait été possible sans le partenariat avec les communes, et ceux qui sont à la tête de ces communes.

J'ai gardé de cette époque, qui n'est pas si lointaine, la conviction que ce n'est pas parce que l'institution communale est ancienne qu'elle est dépassée. J'ai gardé la conviction que ce n'est pas parce qu'une réalité est locale qu'elle est négligeable. Et cette conviction, Mesdames et Messieurs les maires, à la place où je me trouve aujourd'hui, là-haut à Bruxelles, vous n'imaginez pas à quel point elle m'est utile. Je n'ai jamais pensé qu'il y avait de grands et de petits élus, et je pense que la contribution des maires, à toutes les époques, à la République, est essentielle.

Ce que je peux simplement vous dire, donc les tout derniers mots, c'est que, au-delà de la République, et avec elle, le projet européen et la place de la France en ce moment dans le projet européen ont besoin de vous.

Merci de votre attention.

**Allocution de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE,
Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat
et de l'aménagement du territoire**

**Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Monsieur le Maire de Paris, Cher Bertrand,
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
de communautés,**

Je voudrais saluer le Commissaire européen Michel Barnier avec lequel nous travaillons, qui, c'est une chance, a en charge les politiques régionales, saluer nos collègues allemand, belge, italien – je suis ravi de les saluer – ainsi que bien évidemment les membres du bureau de l'AMF ici présents, et vous tous.

Je voudrais simplement, au moment où nous allons dans le CIAT du 13 décembre annoncer un certain nombre de décisions et répondre de façon positive à la question que nous pose le commissaire Barnier sur l'intérêt des fonds structurels de cohésion territoriale – nous enverrons un memorandum pour la France – vous dire un peu quelles sont les questions que nous nous posons.

Sur l'égalité territoriale : d'abord, quelle définition doit-on donner à ce terme ? Est ce que c'est l'égalité des situations ? Est ce que c'est l'égalité des chances ? Est ce que l'égalité des territoires est une utopie ? Une réalité ?

Nous voyons bien que, dans la question que posait Michel Barnier – y a t-il trop d'Etats unis actuellement dans le monde ? – la réponse est non ; la réponse est qu'il n'y a pas assez d'Europe.

Quelle est la place de l'Etat ? On voit bien que l'Etat est trop petit pour les enjeux mondiaux, trop grand pour les enjeux locaux, et que l'on doit concilier les éléments d'un paradoxe ; comment être le plus puissant possible pour peser sur les décisions qui concernent notre avenir, tout en étant très proche pour augmenter l'efficacité de ces décisions politiques.

Et donc est ce que puissance et proximité ne portent pas en elles mêmes des gènes d'inégalité ?

La seconde question est : quelles sont les mécaniques que nous pouvons observer actuellement et qui marquent le destin de nos territoires ?

On est d'accord ou pas d'accord, mais la mondialisation est en réalité une répartition de valeurs ajoutées sur l'ensemble de la planète. On voit bien qu'aujourd'hui nous assistons à des répartitions extrêmement rapides entre des lieux de production, des lieux de transformation des lieux de décision, des lieux de recherche et des lieux de consommation . Cela met en évidence la fonctionnalité des territoires, et la nécessité de leur mise en réseau.

Chaque territoire ayant, par définition, des qualités, des atouts et des défauts, nous assistons par la force des choses à l'émergence de masses critiques, spécifiques, fonctionnelles – la concentration de l'aéronautique à Toulouse, de l'automobile dans le nord et dans le nord-est, des filières chimiques dans la vallée du Rhône – des émergences de puissances économiques monothématiques sur des territoires, qui autour d'elles génèrent des services de proximité avec la même thématique, y compris dans des centres de recherche, dans des sortes de formation.

Nous observons, à l'évidence, l'émergence d'une inégalité des territoires mais qui, paradoxalement, donne à un territoire régional voire un territoire pluri-régional, une capacité de peser sur l'avenir d'une économie et d'assurer le destin de cette région. Est ce que nous devons nous plaindre de cette inégalité ou au contraire la conforter ? Cela pose en réalité deux problèmes :

- plus il y aura concentration forte et monothématique d'un secteur économique sur un territoire, plus sera accrue la dépendance de ce territoire par rapport à des cycles économiques de plus en plus forts. J'ai vu, dans le domaine de la technologie de communication des entreprises du Finistère passer de 100 à 1000 emplois en une année, et puis revenir à 200 emplois,

- comment sécuriser, comme assurer la stabilité d'une vie territoriale par rapport à des cycles économiques de plus en plus brutaux et de plus en plus lourds ? Cela nécessite on le voit bien de la diversité , voire la multipolarité des outils économiques.

Ainsi, à Toulouse, il conviendra, à côté du pôle aéronautique, de mettre en place des pôles de recherche.

On voit que notre réflexion induit une inflexion culturelle majeure, à savoir : comment, nous élus de terrains pouvons nous passer d'une culture de moyens à une culture de projets, par rapport à une offre territoriale que nous devons mettre en place. Et comment faire en sorte que l'Etat, tire sa puissance de cette offre territoriale et non pas de son offre centralisée ? C'est toute une mécanique inverse que nous sommes en train de mettre en place.

Troisième leçon : on voit bien que l'ensemble des territoires qui aujourd'hui se développent sont ceux qui possèdent :

- 1/ une métropole,
- 2/ des infrastructures de qualité,
- 3/une main d'œuvre hautement qualifiée.

La logique d'une locomotive métropolitaine pose la logique d'un schéma territorial de dimension quasi-régionale, ce qui nous oblige les uns et les autres à être en complémentarité fonctionnelle par rapport à une ambition collective.

Dès lors, comment concilier là aussi l'identité communale de proximité avec la mise en commun de moyens permettant de relever cette ambition collective ?

Quatrième point : il rejoint la remarque de Michel Barnier qui précisait que le budget communautaire n'était abondé qu'à hauteur de 1% seulement du PIB DES Etats membres : il serait très intéressant de mesurer quel est l'effet de 1% sur la réduction des écarts.

On s'aperçoit que la réduction des écarts de PIB par habitants entre les pays de l'Union européenne a diminué. Donc il y a bien efficacités dans les politiques de réduction d'inégalités. A contrario que se passe-t-il dans notre pays, en France ? Nous observons un phénomène assez curieux : un accroissement de l'écart régional en PIB par habitant, mais a contrario une diminution de l'écart de revenus par habitant sur le territoire, avec une mécanique d'augmentation du pouvoir d'achat de la classe moyenne, notamment par les emplois féminins, ce qui l'a conduit à quitter ses habitats collectifs pour se rendre à la périphérie des villes. Une concentration dans des zones d'activités PIB par habitant qui augmente, et un étalement du revenu sur l'ensemble du territoire.

Mais ceci n'est pas exempt de conséquences douloureuses : les inégalités de proximité ont considérablement explosé, d'un quartier à un autre, dans le même canton entre une ville de bourg centre et un village périphérique. Et l'on voit bien qu'aujourd'hui, alors qu'on parle d'égalité des territoires, au sein même d'un territoire relativement modeste, les inégalités infra ont fortement augmenté. Ce qui veut dire que dans un débat, qui aujourd'hui est ouvert par la loi de décentralisation, la péréquation ne peut pas être uniquement nationale, elle doit aussi revêtir un caractère local, soit régional, soit départemental, soit intercommunal.

Cinquième point : on s'aperçoit, qu'en même temps, dans cette offre territoriale, nous avons affaire à deux (pardonnez moi cette expression !) types de clientèle : d'une part celles et ceux qui sont usagers d'un territoire pour y créer de la richesse, c'est à dire les industriels, les investisseurs, qui ont besoin d'une qualité et d'une masse de services importante ; d'autre part les autres consommateurs de territoires, et qui ne veulent surtout pas d'activités économiques mais un parc naturel régional propre, un littoral sans urbanisation, etc....C'est dire que l'on a paradoxalement deux besoins :

- l'un qui tend à la neutralisation de toute activité économique pour préserver un patrimoine naturel important,
- l'autre au contraire qui tend au besoin d'investissement avec toute une série de services.

Par ailleurs, nous avons trop tendance à regarder les conséquences fiscales de ces mécaniques, c'est-à-dire de territoires qui paradoxalement se voient neutraliser toute activité économique, et qui n'ont donc aucune fiscalité de ressource économique mais beaucoup de charges, et d'autres territoires qui connaissent une concentration des ressources financières et relativement peu de charges. Cela accroît paradoxalement, au nom d'une efficacité (puisque les services de tourisme par exemple se développent là où il y a un patrimoine naturel) des inégalités fiscales en terme de ressources extrêmement importantes, qui ont tendance à influencer sur nos propres politiques locales. Aussi faut-il réfléchir à cette péréquation infra-nationale qui permet justement de dépasser la limite de nos territoires communaux pour mettre en place des systèmes de péréquation permettant de faire en sorte que celles et ceux qui, par une offre de patrimoine naturel, doivent geler leurs ressources, puissent bénéficier en contrepartie de la ressource de celles et ceux qui en tirent profit par le tourisme, par des services, ou par des infrastructures.

Autre point qui nous interpelle : c'est que l'on observe aujourd'hui un vieillissement de la population, et une concentration de celle-ci sur certains départements. J'ai demandé à la DATAR de réfléchir à la mise en place d'un observatoire des territoires afin de déterminer très exactement quels sont les indicateurs de richesse et de pauvreté de ceux-ci.

Si vous examinez aujourd'hui les statistiques INSEE, on vous propose des statistiques de PIB par habitant, ou par taux de chômage. Si vous êtes dans le Cantal, observez que vous avez un taux de chômage de 5%, mais cela vient simplement du fait que tous les jeunes sont en train de partir et que de nombreuses personnes âgées sont en train de revenir.

Vous avez donc un taux positif mais il est assorti d'une vision économique extrêmement négative. Si vous regardez l'évolution des revenus par habitant de certains départements vous avez une augmentation extrêmement positive qui, paradoxalement, est liée plus à l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités qu'à la création de richesses. Nous voyons apparaître sur le territoire français des territoires qui tirent leurs richesses de revenus de transferts sociaux, de solidarité nationale, et d'autres de la création de richesses ex-nihilo : PIB, valeur ajoutée par emploi, etc... Et l'on voit donc aujourd'hui, que ces inégalités sont là et que nous avons intérêt, non pas à rechercher une égalité totale des situations, mais au contraire, déterminer comment cette diversité peut créer une synergie globale et collective qui permettra, à l'échelon national ou à l'échelon européen, de pouvoir tirer le maximum de profit. Il en résulte qu'il faudra probablement revoir la totalité de nos relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, d'analyser le parallélisme nécessaire entre la nature des dépenses et la nature des ressources. Lorsque les dépenses de prestation d'autonomie ont un caractère de solidarité nationale, faut-il bien les imputer sur des impôts patrimoniaux locaux qui à l'évidence créent des phénomènes de ciseaux redoutables ?

Nous avons ensuite, en termes de péréquation, à réfléchir et à débattre sur la présence des services publics ; et nous avons, avec l'Europe, un grand débat sur la nature du service universel.

Pour obtenir un secteur privé performant, ne faut-il pas un secteur public performant ?

C'est ma conviction.

Ce qui coûte cher dans le service public, ce n'est pas le coût du service public, c'est son échec. Lorsqu'il y a échec de la formation, à l'évidence cela nous coûte excessivement . En effet, lorsque nous avons une mécanique d'augmentation du coût du travail qui nécessite une augmentation de la valeur ajoutée par emploi, et de la productivité, qui favorise soit la délocalisation, soit le remplacement de l'homme par la machine, cela crée ipso facto l'exclusion de celles et ceux qui n'ont pas le niveau minimum de formation pour entrer dans le secteur marchand. Or l'exclusion et la politique d'insertion sont extrêmement coûteuses pour le pays, beaucoup plus que la mise en place des formations adéquates, y compris manuelles. Comme le dit Michel Barnier, nous voyons aujourd'hui des facteurs de ralentissement de croissance liés à l'absence de formation professionnelle nécessaire aux entreprises.

Et nous voyons donc que dans une société de l'intelligence du 21ème siècle, il nous faudra beaucoup d'intelligence dans le secteur privé (recherche, cadres, etc....), mais aussi beaucoup d'intelligence dans le secteur administratif. Et nos concitoyens, qu'ils soient usagers ou investisseurs, agents économiques, ou tout simplement habitants vont exiger des délais de réponses administratives de plus en plus courts, des réponses administratives de plus en plus sécurisées sur le plan juridique et de plus en plus irréprochables techniquement.

Ceci est incompatible avec la carte administrative française. Cela veut dire qu'il nous faut en même temps simplifier les démarches et traiter des procédures de plus en plus complexes.

Et cela impliquera le développement d'une politique de « guichet », mais aussi une réorganisation en pôles de compétences permettant d'accroître la capacité d'intelligence administrative à la disposition de la totalité des territoires, l'égalité du citoyens devant la réponse administrative, mais nous posons à nous, élus, un vrai problème politique car nous sommes un peu, comme certains généraux : nous voulons asseoir notre pouvoir sur un organigramme administratif, tous avoir un secrétaire de mairie etc...Je crois qu'aujourd'hui, nous avons une chance de pouvoir re-distribuer la totalité des cartes de nos services publics en ayant cette opportunité d'accroître la capacité d'accueil et se réorganiser en pôle de compétences, enjeu nécessaire du 21ème siècle en terme d'intelligence administrative. Et comme nous n'arriverons pas à ce type de débat sur un plan national, car immédiatement les craintes se développeront, les résistances s'organiseront, nous le gérerons par voie d'expérimentation : et je viens d'obtenir une expérimentation dans une région pour voir comment avec les élus locaux, avec les habitants avec les acteurs économique, avec les acteurs associatifs repenser cette carte administrative du 21ème siècle.

J'attire votre attention (je parle sous le contrôle de Michel Barnier) sur l'une des questions les plus importante que la Communauté européenne a posé aux pays candidats à son intégration, à savoir : « avez vous la capacité administrative de mettre en œuvre les politiques publiques que l'on exige de vous pour entrer dans la commission européenne ? » C'est un débat extrêmement important que celui relatif à - cette capacité administrative ; il concerne d'ailleurs aussi la décentralisation ? Jusqu'ou ne faut-il pas aller dans la décentralisation ?

La catastrophe pétrolière récente montre l'incapacité qu'ont des régions espagnoles de mobiliser les moyens nécessaires pour faire face, parce que la décentralisation a affaibli les moyens dans un certain nombre de domaines qui ne peuvent être traités qu'à l'échelon européen, ou qu'à l'échelon national. Même chose pour les problèmes de santé.

Je terminerai par les politiques publiques. nous avons modifié complètement les fonds structurels européens dans leur application et leur procédure.

Un décret en Conseil d'Etat aujourd'hui fait en sorte que vous puissiez recevoir des subventions d'Etat même si les travaux sont commencés.

Nous avons cassé cette mécanique infernale de l'administration française, qui, comme le disait Michel Barnier, avait ajouté sa complexité à la propre complexité des procédures européennes. Nous avons trois dossiers émanant : du concepteur du projet, de l'auteur du dossier, et de celui qui contrôle le paiement.

L'administration française avait eu ce formidable génie de tout placer sous le contrôle de paiement, et le contrôle du dossier, en laissant complètement orphelin le porteur de projet.

Ce qui veut dire que l'on avait soigné les wagons et laissé mourir les locomotives.

Nous vous disons aujourd'hui : on fait l'inverse. Si vous avez un projet, vous venez voir le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), qui mettra à votre disposition de l'ingénierie, de l'intelligence, y compris à l'échelon national, pour que votre écriture de projet soit la priorité des priorités et qu'à partir de cela, vous puissiez développer une dynamique de territoire .

Parce que, comme le dit le Commissaire européen (et je peux vous dire que je suis un peu vexé quand j'entend cela), lui-même et son directeur des fonds européens ne cessent de venir en France en disant « Messieurs, nous avons 15 milliards d'euros pour vous, nous ne souhaitons pas, à la commission européenne, les garder – Nous souhaitons que vous les dépensiez-. Mais si vous n'êtes pas capables d'apporter des projets payés et réalisés, nous garderons cet argent, et cela sera de votre faute. Nous avons donc aujourd'hui des possibilités de développement que nous offre la commission européenne. Il est extrêmement important que vous fassiez émerger vos projets de territoires éligibles aux fonds européens, sachant qu'aujourd'hui l'essentiel des complexités de procédure est en partie levé. C'est d'autant plus important que nous allons envoyer un memorandum à Michel Barnier pour dire, « nous sommes intéressés par la poursuite, au-delà de 2006 de fonds structurels européens ». Mais comment imaginer un seul instant que nos collègues puissent écouter la voix de la France, si celle-ci n'a pas été capable de mobiliser ces fonds entre 2001 et 2006.

Ainsi avons nous une double obligation de résultat.

Autre élément : nous souhaitons faire émerger les cultures de projet plutôt que les cultures sur les pays. Vous êtes très attentifs aux pays. C'est un débat permanent, que ces pays. Mais, nous avons sur ce point une position très claire : il y a des pays qui marchent et des pays qui ne marchent pas . La décentralisation, ce n'est pas remplacer un centralisme d'Etat par un centralisme régional ou par un centralisme départemental. Le pays n'est pas un instrument de pouvoir, ni pour les départements, ni pour les régions, ni pour l'Etat, ni même pour les députés, pour les conseillers généraux. Un pays est un espace de projet pour rassembler les ambitions autour d'un projet collectif et ce ne peut être qu'un espace de projet assis sur une structure juridique faible. L'exécution de ce projet ne peut être réalisé que par les EPCI qui forment ce pays . On ne doit donc pas confondre l'espace de projet et l'espace d'exécution.

De plus, si le projet résulte d'une volonté exprimée par les élus de terrain, pourquoi faudrait-il immédiatement transformer celle-ci en parcours du combattant à multiplier les contraintes ? Nous n'avons aucune raison de vous demander de vous justifier pendant deux ans de la pertinence d'un périmètre d'étude.

Vous voulez avoir un projet, vous le proposez, il est soumis à un arbitre (qui n'est pas encore arrêté mais ce sera probablement le préfet de Région, peut être avec les exécutifs), mais en tous les cas, il faut supprimer tous ces passages en Commission Départementale de Coopération Intercommunale, en Schéma Régional d'Aménagement du Territoire en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, qui font qu'à chacune de ces étapes, on vous fait passer devant un tribunal. Le tribunal au moment où vous mobiliserez les fonds : ou votre projet est pertinent. Nous souhaitons faire en sorte que si vous voulez un pays vous puissiez le faire. Si vous n'en voulez pas, vous n'en voulez pas ! Mais si c'est un projet il doit sous entendre une volonté territoriale qui à ce moment là, pourra mobiliser les fonds.

Même chose pour les SCOT et les 15 km limités.

La dynamique urbaine que voulait le précédent gouvernement avait un intérêt pour la planification, mais constituait une erreur pour les procédures.

Gilles de Robien présentera rapidement la suppression des 15 kilomètres pour pouvoir ensuite imaginer des schémas directeurs sous tendant les espaces de projet, afin que vous ne passiez pas aujourd'hui, plus de temps à respecter des procédures qu'à agir pour le développement de vos territoires. Nous aurons à prendre des décisions en téléphonie mobile ; peut être aurons nous l'occasion d'y revenir, les trois opérateurs sont d'accord aujourd'hui pour limiter les différences locales sur l'ensemble du territoire.

Nous arrêterons un programme pour le CIAT du 13 décembre de façon à favoriser les premières étapes rapides dans l'année qui vient, pour couvrir un certain nombre de zones blanches.

Voilà ce que je voulais vous dire, en terminant simplement sur un projet très important qui sera débattu au Parlement. La France est l'un des rares pays en Europe à profiter d'un espace. D'où le projet de développement rural que Monsieur Gaymard présentera d'ici la fin de l'année.

Mais cela veut dire aussi que la mondialisation va faire exploser les flux d'échanges entre les hommes, les marchandises et l'intelligence, et qu'une des thromboses de nos systèmes économiques interviendra au-delà de la formation des hommes. Il s'agit la saturation des flux logistiques : un certain nombre de pays européens sont déjà aujourd'hui d'être asphyxié par la saturation de leurs flux ferroviaires, aériens, routiers. Il nous faut donc réfléchir à la place que doit prendre la France dans l'économie de la logistique du 21ème siècle, économie extrêmement importante. D'où l'idée que nous avons à la DATAR de mettre en place un débat sur le schéma d'infrastructures dont la France doit se doter, pour qu'ensuite il y ait une déclinaison avec les cohérences régionales et faire en sorte que nous puissions dans cette société d'intelligence, offrir une égalité à chacun de nos territoires, une égalité des chances de pouvoir participer à la réussite de la France.

**Intervention de Monsieur Gilles de ROBIEN,
ministre de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Maires,**

Il m'est très agréable de participer à la première partie de cet atelier sur le logement social. Je veux d'abord en remercier Mme Annie Guillemot et M. Georges Mothron et aussi féliciter les organisateurs de consacrer un atelier qui concerne une très grande majorité de nos concitoyens.

En effet, le logement social, ce n'est pas seulement le logement HLM et je vais essayer de vous le démontrer. La politique du logement social, ce n'est pas non plus seulement la politique de renouvellement urbain, indispensable, mais qui ne concerne qu'une petite partie du territoire, celle des quartiers sensibles de la politique de la Ville qui doivent être profondément remodelés.

Le logement social concerne tous ceux qui, du fait de l'insuffisance de leurs revenus, ne peuvent accéder à un logement dans les conditions du marché.

Ce logement peut être un logement en accession à la propriété ou un logement locatif privé ou public. Car, chaque personne peut, au cours de sa vie, passer par l'un de ces types de logement, en fonction de ses revenus, de son statut familial, de sa vie professionnelle, mais aussi de ses choix personnels.

Si l'on veut donc aider nos concitoyens à se loger, il faut être actif sur chacun de ces secteurs qui sont complémentaires, c'est ce que j'appelle la chaîne du logement.

La politique du Gouvernement est claire. Elle consiste, bien sûr, à aider les ménages les plus modestes à faire face à leurs dépenses de logement. C'est l'objectif de la revalorisation de l'APL et de l'allocation logement qui a été décidée avec effet rétroactif au 1er juillet 2002.

C'est aussi l'objectif poursuivi par le plan national de lutte contre l'exclusion dont la préparation est coordonnée par Mme Dominique Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, et qui comporte un important volet sur le logement des personnes les plus défavorisées.

La politique du Gouvernement consiste aussi à créer une offre de logements suffisante sur l'ensemble du territoire qui réponde aux besoins des nouveaux ménages et permette aussi la mobilité professionnelle de nos concitoyens.

L'accession sociale à la propriété est une des réponses, car, dans la chaîne du logement, elle permet de libérer des logements locatifs qui pourront alors être loués à d'autres ménages.

L'accession est aussi une aspiration très forte de nombreux Français qui y voient un élément de leur épanouissement personnel et un allègement à terme de leurs dépenses "logement" notamment lors de leur retraite.

Certes, le succès des prêts à taux zéro, dont la création avait été décidée par le gouvernement de M. Alain Juppé ne se dément pas et le budget du logement en 2003 permettra d'en financer un peu plus de 100.000. Mais il apparaît nécessaire d'aider plus fortement ceux dont les revenus sont les plus modestes et qui peuvent accéder dans des conditions de sécurité si on les y aide. Mes services travaillent sur une meilleure articulation des dispositifs existants.

Mais, au-delà, il faut réfléchir aux moyens de rendre possible financièrement l'accès à la propriété d'un logement dans les centres urbains ou dans leur périphérie immédiate. Je félicite les collectivités territoriales qui ont voulu et ont pu compléter les

dispositifs publics. Je souhaite que de telles expériences se développent.

J'ai, pour ma part, proposé au mouvement HLM de réfléchir à un dispositif de location-accession qui permette de passer progressivement d'un statut de locataire à celui de propriétaire et éventuellement d'y revenir en cas d'accident de la vie.

J'en viendrai maintenant au logement locatif social. Cela couvre aussi bien le logement privé que le logement public géré par les organismes d'HLM et les SEM. Ces deux secteurs sont complémentaires et il ne faut pas les opposer.

C'est ainsi que l'on parviendra à améliorer la mixité sociale qui est un des objectifs essentiels du Gouvernement. Vous savez qu'un débat vient d'avoir lieu au Sénat sur l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Cet article prévoit que les communes d'une certaine taille doivent avoir au moins 20% de logements locatifs sociaux, calculés par rapport au nombre de résidences principales de la commune; faute de quoi, la commune subit a priori un prélèvement proportionnel au nombre de logements sociaux manquants pour atteindre les 20%.

Lors de ce débat récent, j'ai indiqué que le Gouvernement non seulement ne remettait pas en cause l'objectif recherché par cet article de loi, mais qu'il souhaitait le développement d'une offre locative qui assure la cohésion sociale grâce à la mixité de l'habitat. Contrairement à ce que certains ont dit, l'objectif de 20% est maintenu. Mais, pour y parvenir, le Gouvernement souhaite vous faire confiance, et ne pas vous pénaliser par un prélèvement a priori avant même que des programmes de création de logements sociaux nouveaux aient pu être lancés.

Ceux qui accepteront de s'engager sur des programmes triennaux ne subiront pas de prélèvement a priori. Ce contrat de confiance passé avec tous les maires concernés permet un objectif annuel de création de logements locatifs sociaux supérieur de 15% à celui du dispositif qui est imposé dans le dispositif actuel.

C'est un dispositif de ce type que la commission des Affaires économiques du Sénat a proposé à la haute assemblée qui l'a approuvé. Malgré certains désaccords, je tiens ici à saluer la qualité du travail effectué par la commission et la pertinence des dispositions proposées.

L'article 55 compte comme logements locatifs sociaux aussi bien les logements privés que les logements publics, et cela est logique car on ne peut attendre que tout soit fait par les seuls organismes HLM et les SEM, quelle que soit leur efficacité.

C'est pourquoi je souhaite que, dans le cadre de ses priorités, l'ANAH encourage la réhabilitation de logements privés destinés à être conventionnés et loués à des personnes à revenus modestes.

A ce titre, je me félicite de l'adoption par l'assemblée nationale d'un amendement au projet de loi de finances qui augmente les dotations de cette agence de 30 millions d'euros.

C'est aussi un moyen de remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants. Cette politique suppose corrélativement qu'on sécurise la location pour les bailleurs face aux risques d'impayés de loyers.

Dans le même temps, l'effort ne doit pas être relâché pour le parc public. C'est ainsi que les crédits de construction et de réhabilitation seront augmentés de 15 millions d'euros, passant de 459 millions en 2002 à 474 millions en 2003. Ce montant doit permettre de

construire 54.000 logements et de réhabiliter 100.000, soit 12.000 de plus qu'en 2002.

Par ailleurs, j'ai décidé qu'en 2003, ces crédits redeviendront fongibles, comme ils l'étaient il y a quelques années; cela veut dire qu'il appartiendra au niveau local de répartir les crédits délégués par mon ministère entre construction et réhabilitation en fonction des besoins constatés localement.

Je suis persuadé, en effet, que ce sont les acteurs locaux qui sont les mieux placés pour identifier les besoins du marché local de l'habitat. C'est d'ailleurs pourquoi la décentralisation du logement doit faire l'objet d'une réflexion approfondie avec tous les acteurs.

L'absence de modulation fine des règles selon les zones géographiques, l'absence de fongibilité réelle entre les différents crédits du budget du logement, l'absence d'une gestion pluriannuelle qui permette aux décideurs locaux d'avoir une visibilité dépassant quelques mois montrent les limites d'une politique du logement menée depuis Paris et cela quel que soit le dynamisme des gens qui travaillent sur le terrain : vous les élus locaux, les responsables et collaborateurs d'organisme d'HLM et les personnels de mon ministère.

Mais la décentralisation, c'est aussi la possibilité donnée aux élus locaux, fortement sollicités par leurs concitoyens sur le logement, thème de la vie quotidienne, de pouvoir leur apporter des réponses concrètes durables et cohérentes.

Il revient aux assises régionales sur les libertés locales d'éclairer le Gouvernement sur la demande des élus locaux en ce domaine.

Mais, il semble cependant à ce stade de la réflexion que les aides à la personne, relevant de barèmes nationaux et distribués par les caisses d'allocations familiales, constituent le socle de la solidarité nationale en matière de logement et ne peuvent être décentralisées.

Les aides à l'accession sociale à la propriété qui prennent la forme de bonifications de prêts distribués par les établissements de crédit selon une procédure banalisée sont techniquement difficiles à décentraliser, sauf à remettre en question le dispositif qui, comme je l'ai dit, fonctionne plutôt bien.

Rien n'empêche bien évidemment les collectivités territoriales de prévoir des compléments locaux si elles le souhaitent.

En revanche, la décentralisation concerne les aides à la construction et à la réhabilitation des logements HLM et SEM, ainsi que les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat compétent pour le parc privé.

Il conviendra de définir les meilleurs niveaux de décentralisation sans perdre de vue qu'une politique locale du logement doit s'inscrire dans un bassin d'habitat et d'emploi pertinent.

La décentralisation doit aussi être l'occasion de redéfinir les relations entre les opérateurs que sont les organismes constructeurs et les autorités locales sur une base pluriannuelle et globale qui permette de définir les objectifs de chaque organisme et les moyens pour y parvenir en ce qui concerne l'évolution du patrimoine, la politique des loyers, l'occupation sociale, le service aux habitants, la gestion consolidée de la dette.

Sans attendre la mise en œuvre de la décentralisation, le mouvement HLM est prêt à lancer des expérimentations avec quelques organismes volontaires.

J'y suis moi aussi très favorable et je souhaite que des premières conventions soient signées dès l'an prochain.

Je voudrai terminer en évoquant l'urbanisme, qui est au cœur de la politique du logement, car "sans terrains, pas de nouveaux logements".

Or, le droit actuel, tel qu'il ressort de la loi SRU, est source d'incompréhensions et de confusions et conduit très concrètement à une pénurie de foncier. Beaucoup d'élus locaux me l'ont dit.

C'est pourquoi, sans attendre la mise en cohérence des trois lois, Voynet, Chevènement et SRU, que le Premier ministre a annoncée dans sa déclaration de politique générale, le Gouvernement a préparé un projet de loi qui sera soumis au Parlement d'ici la fin de l'année et qui prévoit des mesures d'urgence.

Ce texte porte sur trois sujets qui sont au cœur de vos préoccupations :

1. La règle "des 15 kilomètres", qui doit être assouplie mais que le Gouvernement ne souhaite pas voir précipitamment abrogée
2. La "participation pour voie nouvelle et réseaux", dont les conditions d'application seront clarifiées.
3. Enfin, trois dispositions concernent les documents communaux :

- La transition entre les Plans d'occupation des sols et les Plans locaux d'urbanisme
- Le "projet d'aménagement et de développement durable".
- Les conditions de modification ou de révision des documents d'urbanisme.

Le Gouvernement a voulu que ce projet soit limité aux problèmes urgents et que d'éventuelles évolutions plus importantes soient étudiées après concertation avec les associations d'élus. Hier, avec Nicolas SARKOZY, Jean-Paul DELEVOYE et Patrick DEVEDJIAN, nous avons reçu les principales associations d'élus pour engager cette concertation.

En attendant, l'objectif est simple. Il s'agit d'apporter une réponse rapide et efficace aux problèmes auxquels vous êtes confrontés.

Association des Maires de France Congrès 2002

Approbation du Rapport d'Activité 2001

| bx 1 | bx 2 | bx 3 | bx 4 | bx 5 | bx 6 | bx 7 | bx 8 | bx 9 | bx 10 | bx 11 | bx 12 | bx 13 | bx 14 | | TOTAL | % |
|------|------|------|------|------|------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------|--------|--------|
| | | | | | | | | | | | | | | Total inscrit | 11 776 | |
| 906 | 633 | 549 | 376 | 343 | 664 | 1 102 | 1 235 | 632 | 829 | 379 | 482 | 482 | 0 | Total votant | 8 612 | 73,13% |
| 163 | 20 | 33 | 37 | 18 | 39 | 55 | 21 | 25 | 8 | 12 | 16 | 15 | 0 | Blancs et nuls | 462 | |
| 743 | 613 | 516 | 339 | 325 | 625 | 1 047 | 1 214 | 607 | 821 | 367 | 466 | 467 | 0 | Exprimés | 8 150 | 69,21% |

| | | | | | | | | | | | | | | TOTAL | % | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|---|--------|-------|---------|
| 675 | 544 | 502 | 323 | 314 | 610 | 985 | 1 047 | 576 | 810 | 350 | 425 | 453 | 0 | POUR | 7 614 | 93,42% |
| 68 | 69 | 14 | 16 | 11 | 15 | 62 | 167 | 31 | 11 | 17 | 41 | 14 | 0 | CONTRE | 536 | 6,58% |
| 743 | 613 | 516 | 339 | 325 | 625 | 1 047 | 1 214 | 607 | 821 | 367 | 466 | 467 | 0 | TOTAL | 8 150 | 100,00% |